

PRÉSENTATION DE LA FORMATION



Maître de maison en secteur social et médico-social

Titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP - Fiche RNCP37424

Certificateur : CPNE-FP (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) de la branche sanitaire sociale et médico-sociale privée à but non lucratif

Date d'enregistrement de la fiche RNCP 37424 le 06.07.2022 / échéance au 25.04.2027

[Lien vers la fiche France Compétences](#)



Septembre 2025

L'offre de formation correspond à la date de mise à jour indiquée

Contexte et organisation de la formation

Le maître de maison garantit la réalisation des actes de la vie courante et contribue à l'adaptation, à la qualité et à la sécurisation du cadre de vie individuel et/ou collectif en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service dans une démarche éco-responsable. Il veille à la sécurité des personnes lors de la réalisation des actes de la vie courante.

Le maître de maison crée les conditions permettant à la personne de s'approprier son espace de vie individuel et/ou collectif, contribue à l'accompagnement défini en équipe pluri-professionnelle, au travers des actes de la vie courante, prévient et gère les situations problématiques afin de favoriser un environnement de vie sécurisant et un bien-être physique et psychologique.

Il se positionne comme professionnel.le de l'action sociale/médico-sociale et est à ce titre membre à part entière de l'équipe pluri-professionnelle.

La formation préparant au Titre de Maître de maison dure **12 mois maximum**.

- **210 heures** de formation théorique (30 jours)
- **21 à 35 heures** d'accompagnement méthodologique
- **210 heures** de formation pratique au minimum pour les demandeurs d'emploi et les personnes n'exerçant pas le métier (**70 heures minimum par bloc** pour les parcours partiels).

Prérequis et conditions d'admission

L'accès à la formation n'exige aucun prérequis, ni de qualification ni d'ancienneté.

Peuvent être admis les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

1. Salariés exerçant ou étant amenés à exercer tout ou partie de l'activité de maître de maison
2. Personnes ayant suivi et validé la formation de Surveillant de nuit souhaitant obtenir le Titre de Maître de maison
3. Demandeurs d'emploi ou salariés n'exerçant pas la fonction, justifiant :
 - D'une période de découverte du métier (type PMSMP - attestation et évaluation requises)
 - Ou d'une expérience professionnelle de 2 semaines minimum (70 heures) de l'activité.

Modalités et délai d'accès

La formation est accessible par différentes voies d'accès. Les inscriptions doivent être effectuées dans les délais précisés ci-dessous.

- ✓ **Formation continue** : Cette modalité est destinée aux **personnes ayant déjà acquis un premier diplôme dans le secteur du travail social**.

- Destinée aux **salariés et demandeurs d'emploi**, cette modalité d'accès se fait par inscription en ligne à partir de janvier, pour une entrée en formation en septembre.

✓ **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**

- À partir de la réception du courrier de recevabilité, un délai de six mois est observé avant le démarrage de l'accompagnement.

Contact du service admission : aurore.thouvenot@irtsca.fr

Objectifs de la formation

La formation vise à permettre à un apprenant de :

- ✓ Être en capacité d'assurer la sécurité des personnes et des biens selon les procédures propres à chaque établissement : repérer les situations d'urgence et pratiquer les premiers soins
- ✓ Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable
- ✓ Connaître et respecter les règles d'hygiène, de confort et de sécurité dans la vie quotidienne, et dans la production alimentaire et culinaire
- ✓ Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante en favorisant leur autonomie
- ✓ Développer sa capacité à se repérer dans sa pratique au sein du dispositif institutionnel et du projet d'établissement, clarifier ses missions, fonctions, responsabilités et limites
- ✓ Participer au travail d'équipe dans le cadre des fonctions qui sont les siennes

Certification

La formation est certifiante. Elle permet d'obtenir le TFP (titre à finalité professionnelle) de Maître de maison en secteur social et médico-social.

Elle est structurée en **3 blocs de compétences** :

Bloc 1 : Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et éco-responsable - 77 heures

Épreuve : - Étude de cas tirée au sort (20 min de préparation) - Présentation et échanges avec le jury (15 à 20 min : 1/3 présentation, 2/3 échanges) - SST (Sauveteur Secouriste du Travail) - évaluation par formateur agréé SST - EPI (Équipier

de Première Intervention) - évaluation par formateur agréé EPI - HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) - évaluation intégrée

Bloc 2 : Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante - 84 heures

Épreuve : - Explicitation d'une situation d'accompagnement vécue (écrit de 3 à 5 pages) - Présentation orale devant un jury (15 à 20 min : 1/3 présentation, 2/3 échanges)

Bloc 3 : Participer à l'équipe pluri-professionnelle - 49 heures

Épreuve : - Fiche synthétique décrivant le contexte d'exercice (2 à 3 pages) – Dossier présentant une situation de coopération professionnelle - Entretien oral avec le jury (15 à 20 min : 1/3 présentation, 2/3 échanges)

Composition des jurys : Un formateur + un professionnel du secteur exerçant les activités correspondant au Titre de Maître de maison, ne connaissant pas le candidat.

L'IRTS CA valide individuellement chacun des blocs. La CPNE-FP procède à la certification de chacun des blocs et délivre le Titre.

Méthodes pédagogiques

Au vu des objectifs, les méthodes de travail feront alterner :

- ✓ Apports théoriques et méthodologiques
- ✓ Analyse de la pratique professionnelle
- ✓ Études de cas et mises en situation
- ✓ Travaux de groupe et échanges entre pairs
- ✓ Exercices d'écriture et productions d'écrits professionnels
- ✓ Témoignages de professionnels
- ✓ Retours d'expériences
- ✓ Accompagnement personnalisé

Evaluation qualitative

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera à différents niveaux et selon diverses formes :

- ✓ Débriefing avec les apprenants au cours de chaque regroupement
- ✓ Réajustement permanent
- ✓ Réunions pédagogiques
- ✓ Conseil de Perfectionnement
- ✓ Questionnaire d'évaluation de la formation par les parties prenantes

✓ **Rapport d'activités**

Dans le cadre de la certification Qualiopi, l'IRTS CA s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour satisfaire au mieux les besoins des apprenants. L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation. Nos services ne cessent de s'interroger sur ses pratiques pour satisfaire au mieux les besoins des apprenants.

Équipe pédagogique

Responsable de la formation : Marc Levivier

Formateur : Clothilde Draï

Assistante de formation : Cathy Ferger

Coûts de la formation

Frais de positionnement : nuls

Frais d'inscription : nuls

Frais pédagogiques : le devis est consultable sur le site internet de l'IRTS CA

<https://irtsca.fr/wp-content/uploads/2025/06/devis-mm-2025-2026.pdf>

Une prise en charge respective aux statuts des apprenants peut être applicable. Se renseigner auprès du service admission.

Identification de notre organisme de formation

- Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne
- Directeur Général : Stéphane Fournal
- Directrice de la pédagogie et des formations : Simone Fond
- Date de création : 16/01/1991
- Nature juridique : Association de loi 1901
- Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51
- Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS
- Tel : 03.26.06.82.28
- Contact : Cathy Ferger cathy.ferge@irtsca.fr
- Contact admission : Aurore Thouvenot aurore.thouvenot@irtsca.fr
- Site internet : www.irtsca.fr